

COMPTE RENDU DU CSAL-FS DU 18 mars 2025

Après lecture des différentes liminaires de trois organisations syndicales dont la CGT, le Président n'a pas répondu à nos interventions.

Il y avait 11 points à l'ordre du jour :

1- Approbation des procès-verbaux de la réunion du 7 novembre 2024 : **pour avis,**

→ **Les élus CGT ont voté pour**

2- Suivi des registres santé et sécurité au travail : **pour information,**

Il y a eu 7 observations notées sur le registre depuis le 08/11/2024. Elles ont toutes fait l'objet d'une action rapidement.

3- Suivi des accidents du travail et de trajet : **pour information,**

Trois accidents ont été recensés dont 2 avec arrêt de travail, entre le 01/10/2024 et le 28/02/2025, sans mise en place de mesure de prévention.

4- Suivi des fiches de signalement : **pour information,**

Il y a eu 10 signalements (2 internes et 8 externes) du 07/11/2024 au 07/02/2025.

Les organisations syndicales ont redemandé que soit affiché aux guichets un rappel du risque des sanctions encourues en cas d'incivilités ou agressions.

5- Bilan de l'utilisation des crédits du budget 2024 : **pour information,**

L'enveloppe budgétaire totale était de 98 070 €.

Les dépenses ont représenté 98 067,15 €.

Il reste en crédit 2,85 € pour l'année 2024.

Le coût moyen du bilan des formations 2024 se chiffre à 152,62 €, par agents.

6- Politique ministérielle de formation secourisme : **pour information,**

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail Yannick Durantin (ISST en Occitanie Est) est venu présenter ce point. Il a commencé sa présentation en rappelant que l'employeur doit mettre en place des actions de prévention et de formation a minima pour 80 % des agents en matière de secourisme (article L412-1 du code du travail).

L'accord cadre interministériel (ACIM) du 05/07/2024 est venu modifier les règles en matière de secourisme dans notre administration. La nouvelle politique ministérielle restreint l'étendue des formations en matière de secourisme pour des questions budgétaires principalement. En effet, pour étendre la formation au plus grand nombre, le secrétariat général préfère réduire la qualité des formations. Les seuls agents qui pourront encore bénéficier d'une formation SST sont les agents qui opèrent des travaux dangereux (certains agents de service). Les agents d'accueil auront droit à une formation PSC1 avec recyclage préconisé tous les 5 ans. Les autres agents ne pourront suivre qu'une formation des Gestes Qui Sauvent (d'une durée de 2 heures) avec un recyclage préconisé entre 1 et 3 ans.

Toutes les OS sont contre cette nouvelle politique ministérielle qui dégrade fortement les formations de secourisme. Nous avons demandé un éclairage sur la réglementation. L'ACIM préconise des niveaux de formations en fonction des métiers. Nous ne trouvons pas de texte réglementaire justifiant la suppression des formations SST à l'ensemble des agents. D'autant plus que ce sont des formations de prévention en plus d'apprendre les gestes de premiers secours.

7- Examen des propositions de formation pour 2025 : **pour avis,**

→ **Toutes les organisations syndicales ont demandé le report de ce vote après une suspension de séance. Nous attendons plus de précision sur les formations SST.**

8- Examen des propositions d'actions pour 2025 : **pour avis,**

→ **Les élus CGT ont voté pour**

9- Programmation des visites de sites 2025 (première visite de site au SIP de Clermont et antenne de Riom) : **pour avis,**

Une visite de site est programmée dans le courant du premier semestre 2025.

→ **Les élus CGT ont voté pour**

10- Organisation des visites : **pour avis,**

L'organisation des futures visites de sites est reportée à la prochaine réunion FS en juin 2025.

→ **Les élus CGT ont voté pour**

11- Questions diverses

- Fermeture de l'espace restauration à Issoire le 01/01/2026 : les locaux vont accueillir un CIO et un service de l'Éducation Nationale avec un accès indépendant. Pour compenser, une cuisine va être installée dans la salle de convivialité du 1^{er} étage. Un conventionnement avec le restaurant administratif de l'hôpital est à l'étude, ou bien la mise en place de tickets restaurants.

- Evolution de SignalFip : possibilité de joindre des documents à toute déclaration dans la limite de 10 pièces jointes de 3 Mo chacune maximum.

**Les élus CGT titulaires :
Marion AUZAT et Nadège RICLAFE**

**Les élu(e)s CGT suppléant(e)s :
Nezha CHAZELLE et Alexandre COTTE**

DÉCLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT :

Monsieur le Président,

Impossible pour nous de commencer ce CSAL-FS sans évoquer la situation politique que traverse le pays.

Les projets de loi de finances 2025 et de financement de la sécurité sociale du gouvernement Bayrou ont été adoptés via l'utilisation de l'article 49 alinéa 3. Dans la continuité des gouvernements précédents, les efforts se font sur le dos des salarié-e-s, et ce sont elles et eux qui vont de nouveau payer l'addition. Pour la première fois depuis 25 ans, un gouvernement réduit les dépenses de l'État de 2 % en prévoyant une baisse de 32 Milliards des dépenses publiques.

Dans la fonction publique le gouvernement répond à la crise par la baisse du taux d'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90 % au lieu de 100 %, par le gel du point d'indice, la suppression de la GIPA.

Pour les collectivités, ce budget se caractérise par de vastes coupes dans les dotations, notamment pour les programmes sociaux.

En revanche, le maintien de la contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises a vu son application réduite d'un an sous la pression du patronat.

Ce budget clairement antisocial va donc aggraver la situation de nos services publics.

La DGFIP est en train d'être transformée en une administration déshumanisée, maltraitante pour ses agents comme pour le public !
Et ce n'est pas en introduisant plus d'emplois précaires que la situation pourra être améliorée.

Malgré un déni de la DGFIP, la CGT Finances Publiques reçoit de plus en plus d'alerte des services sur une souffrance au travail qui se développe dans un environnement où le mal être au travail, se mêle au travail mal fait. Ces deux éléments de la vie quotidienne professionnelle des agents, se sont installés durablement et continuent à se développer.

« Entre 10 % et 20% des salariés souffrent de dépression, d'anxiété ou d'épuisement ». Et d'après une enquête du ministère du Travail, le risque s'accroît de 56 % pour les salariés ayant des objectifs chiffrés à atteindre, comme c'est le cas à la DGFIP.

Des alertes remontées de plusieurs services de France et du Puy-de-Dôme, nous indiquent que la situation se dégrade années après années.

Les risques psycho-sociaux s'accroissent, comme en témoignent récemment les deux suicides et une tentative de suicide à Paris. L'administration passe sous le radar de l'introspection, pour sa responsabilité, en arguant que des problèmes personnels peuvent légitimement expliquer ces drames.

Nous tenons à rappeler que la surcharge de travail, les suppressions de postes, les directives insignifiantes et absurdes des différentes directions contribuent et engendrent ces problèmes gravissimes.

Monsieur le Président, lors de votre arrivée, vous avez aussi annoncé que vous étiez très attentif à un dialogue social de qualité ainsi qu'aux conditions de vie des agents dont vous avez la responsabilité et envers lesquels vous avez aussi un devoir de loyauté.

Nous souhaitons le maintien des formations SST, financées sur le budget de la FS, et espérons que nous pourrons œuvrer ensemble, en ce sens.